

Département du Nord Commune de LOUVIL Membres en exercice : 15 Membres Présents : 11

Procuration: 4

Convocation en date du : 09 octobre 2021

N° ordre: 11

N° identifiant: 053-2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

13 octobre 2021

Le treize octobre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni 36, rue Henri Millez, salle de motricité de l'école Henri Millez sous la présidence de Vinciane FABER, Maire.

BERNARD Albert	Pr	FAMANTA Thelma	Р	ODOU Gérard	Р
CAPELLE Lionel	Р	HEMBISE Andréa	Р	STELLATELLI Véronique	Р
CARON Jacques	Pr	LEYSENS Marie-Dominique	Р	TOULEMONDE Mélanie	P
DAUBERCIES Julie	Р	LOUIZOS Alain	Р	VERWAERDE Léni	Pr
FABER Vinciane	Р	MONGIN Charlotte	Pr	ZIEMNIAK José	Р

P = Présent

A = Absent

AE = Absent Excusé

Pr = Procuration

Monsieur Albert BERNARD donne procuration à Madame Vinciane FABER Monsieur Jacques CARON donne procuration à Monsieur Gérard ODOU Madame Charlotte MONGIN donne procuration à Madame Mélanie TOULEMONDE Monsieur Léni VERWAERDE donne procuration à Madame Vinciane FABER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Julie DAUBERCIES a été désignée comme secrétaire de séance

Domaine de compétence : Cimetière Communal

Rapporteur : Gérard ODOU

Objet : Tarifs des concessions du cimetière communal

Monsieur Gérard ODOU, Adjoint, expose au Conseil Municipal.

Dans la perspective de l'adoption et de la mise en place d'un nouveau règlement du cimetière communal, Monsieur Gérard ODOU propose au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal, en tenant compte des évolutions induites par le nouveau règlement.

Il est par ailleurs précisé que les tarifs des concessions du cimetière communal n'ont pas été revu depuis une délibération en date du 12 décembre 2017.

Monsieur Gérard ODOU propose de revoir à compter du 1er novembre 2021 la tarification des concessions cimetière de la façon suivante :

Concession cimetière 2m X 1m (maximum 3 personnes) durée 30 ans : 300,00€
Concession cimetière 2m X 1m (maximum 3 personnes) durée 50 ans : 500,00€
Columbarium et cave urne : durée 50 ans (maximum 2 personnes) : 1000,00€

L'achat de la case (761,00€) et de la cave urne ancien modèle (446,46€) et nouveau modèle (726,74€) étant toujours à la charge des intéressés.

50,00€

4. Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir :

Il est par ailleurs précisé pour le jardin du souvenir qu'il est possible que les défunts aient leurs nom − Prénom − date de naissance et date de décès gravés sur la stèle du jardin du souvenir prévue à cet effet. Ce service est facultatif. Il sera demandé une participation de 11,00€ par caractère inscrit. Une entreprise de pompes funèbres conventionnée par la commune sera mandatée pour réaliser l'inscription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE sur 15 votants, DÉCIDE :

D'ADOPTER les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal à compter du 1er novembre 2021

Fait et délibéré à LOUVIL, le 13 octobre 2021

Pour extrait conforme,

La Maire, Vinciane FABER



Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le et de la publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Lille